



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine

Question écrite n° 72877

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la recherche sur le nouveau diagnostic prénatal mis au point pour remplacer l'amniocentèse. Jusqu'à présent, le médecin devait attendre de pratiquer une amniocentèse à un stade assez avancé de la grossesse pour déceler une anomalie éventuelle du fœtus et décider le cas échéant, une interruption médicale de grossesse. Grâce aux nouvelles recherches de l'Inserm, il sera désormais possible, grâce à une simple prise de sang de détecter les éventuelles anomalies chromosomiques de l'enfant. Ce procédé effectué à seulement 11 semaines de grossesse va permettre d'éviter une amniocentèse plus tardive et plus risquée pour le fœtus. Aussi, il aimerait connaître le stade d'avancement de ces recherches et savoir dans quels délais elles pourront être mises en application.

Texte de la réponse

Plusieurs techniques sont actuellement utilisées pour effectuer le diagnostic prénatal d'une maladie génétique ou métabolique. Jusqu'à ces dernières années, l'amniocentèse pratiquée assez tardivement au cours de la grossesse, était la technique de référence. Ceci présentait de nombreux inconvénients, en particulier d'ordre psychologique, pour le couple parental lorsqu'une interruption de grossesse devait être proposée après détection dans les cellules fœtales de l'anomalie génétique recherchée. Cette technique est désormais remplacée par des biopsies de trophoblastes qui peuvent être réalisées plus tôt en début de grossesse, souvent avant la douzième semaine. Ces techniques présentent cependant un certain risque pour le fœtus du simple fait du geste opératoire. Pour cette raison, plusieurs équipes de recherche ont tenté de réaliser des diagnostics ante-natals à partir d'un prélèvement sanguin chez la mère. Une équipe de l'INSERM a récemment pu procéder à l'isolement de cellules fœtales dans le sang maternel, puis a réalisé des amplifications géniques sur cellule unique permettant de tester la présence d'anomalies génétiques. Il est probable que ces nouvelles techniques pourront se généraliser mais de nombreuses validations sont encore nécessaires, nécessitant un travail de recherche de quatre à cinq ans d'après l'équipe de recherche concernée.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72877

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 851

Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1817